

MALAISIE

Une double injustice s'abat sur Anwar Ibrahim

Index AI : ASA 28/015/2003

La décision, rendue ce jour par la Cour d'appel, de ne pas remettre en liberté l'ancien vice-Premier ministre Anwar Ibrahim représente une nouvelle étape de la détérioration grandissante de la situation des droits humains dans le pays, a déclaré Amnesty International.

Déclaré coupable d'acte de sodomie et condamné à neuf ans d'emprisonnement le 8 août 2000, Anwar Ibrahim a été débouté de l'appel qu'il avait interjeté de ces accusations. Son pourvoi en appel concernant sa peine à six ans d'emprisonnement pour corruption avait été rejeté par la Cour fédérale le 10 juillet 2002.

Des observateurs indépendants ont exprimés des doutes sérieux concernant l'équité du premier procès d'Anwar Ibrahim et ont fait part de leurs graves préoccupations concernant l'indépendance du pouvoir judiciaire en Malaisie dans les affaires politiquement sensibles. Amnesty International considère Anwar Ibrahim comme un prisonnier d'opinion, détenu en raison de ses activités politiques d'opposition et du défi qu'il a posé aux dirigeants gouvernementaux. Son co-accusé, Sukam Darmawan Sasmitaat Madja, frère adoptif d'Anwar Ibrahim, a également fait appel de sa condamnation pour les mêmes accusations.

« Cette décision ajoute à la perception déjà largement répandue selon laquelle dans les affaires politiquement sensibles, l'indépendance du pouvoir judiciaire n'est plus garantie. Il y a quatre ans, on espérait que ce dossier allait susciter des efforts pour restaurer le respect des droits humains fondamentaux et l'état de droit en Malaisie ; aujourd'hui, la situation apparaît beaucoup plus sombre », a déclaré Amnesty International.

L'arrestation d'Anwar Ibrahim a marqué le début d'une vague d'arrestations de militants de l'opposition. Six membres de l'opposition ont été arrêtés en 2001, cinq d'entre eux sont membres du *Parti Keadilan Nasional* (PKN, Parti de la justice nationale) dirigé par Wan Azizah, l'épouse d'Anwar Ibrahim. Tous les six sont en prison. Amnesty International considère Tian Chua,

Hishamuddin Rais, Barul Amin Bahron, Lokman Adam, Saari Sungib et Mohd. Ezam Mohd. Nor comme des prisonniers d'opinion.

« L'arrestation et le procès d'Anwar Ibrahim en 1998 semblaient à l'époque marquer le point le plus bas de la situation des droits humains en Malaisie. L'interférence de personnes au pouvoir pour faire en sorte qu'Anwar Ibrahim disparaisse de la scène publique a causé un tort immense au pouvoir judiciaire, dont l'indépendance a été remise en cause dans la perception populaire. Pour de nombreux Malaisiens, cela a aussi mis en lumière la façon dont les garanties prévues à l'origine pour protéger les droits fondamentaux des détenus, avaient été progressivement vidées d'une partie de leur contenu par le gouvernement.

« La décision rendue aujourd'hui n'est cependant que le triste reflet d'une pratique prévisible, manifeste au cours des cinq dernières années, de répression systématique de toute opposition ou dissension politiques par les autorités. Les poursuites sélectives, la Loi relative à la sécurité intérieure (ISA, Internal Security Act) ainsi que d'autres lois de restriction des libertés ont créé ce qui semble être la pire situation que la Malaisie ait connue depuis plus de dix ans en ce qui concerne les droits humains », a conclu Amnesty International.

Complément d'information

Anwar Ibrahim a été arrêté le 20 septembre 1998 et détenu dans un premier temps sans qu'aucune accusation n'ait été portée contre lui, au titre de la Loi relative à la sécurité intérieure. Par la suite, des accusations politiquement motivées d'abus de pouvoir ont été portées contre lui (il aurait utilisé sa position pour interférer dans des enquêtes de police portant sur des infractions liées à des actes à caractère sexuel et des actes de sodomie). Après un procès considéré par Amnesty International comme inéquitable, Anwar Ibrahim a été condamné en avril 1999 à six ans d'emprisonnement pour abus de pouvoir. Déclaré coupable d'actes de sodomie un peu plus tard, il a été condamné à neuf ans de prison. Les peines n'étant pas cumulables, Anwar Ibrahim pourrait passer jusqu'à quinze ans en prison.

L'organisation reste préoccupée par l'existence de lois concernant les relations entre personnes du même sexe qui non seulement permettent aux autorités d'invoquer une soi-disant homosexualité pour poursuivre des opposants politiques mais violent également des droits humains internationalement reconnus comme la liberté de conscience, le droit de vivre libre de toute discrimination et le droit au respect de la vie privée.

Amnesty International considère les personnes détenues au seul motif de leur orientation sexuelle réelle ou prétendue comme des prisonniers d'opinion, au même titre que ceux qui sont détenus uniquement du fait de leurs croyances politiques, religieuses ou autres, ou uniquement en raison de leur origine ethnique, de leur couleur ou de leur sexe.

Des observateurs mandatés par Amnesty International ont assisté au premier procès d'Anwar Ibrahim. Parmi les motifs de préoccupation de l'organisation concernant les poursuites pénales figure la série d'amendements aux accusations portant sur les dates des infractions supposées, les décisions concernant la présentation de preuves et la comparution de témoins, ainsi que des déclarations du Premier ministre Mahathir Mohamad qui ont porté tort à la présomption d'innocence de l'accusé. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter le site www.amnesty.org